

Rapport du conseil communal du 10 juillet 2026

Séance publique

À l'issue de la séance tenue à huis clos, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) ouvre la séance publique du conseil communal, salue toutes les personnes présentes et profite de l'occasion pour présenter au conseil communal deux nouveaux collaborateurs de l'administration communale. Il s'agit, d'une part, de Monsieur Julian LAMBERTZ, technicien événementiel au Machera, et, d'autre part, de Madame Elisabeth FERNANDEZ BLANCO, qui travaille au secrétariat ainsi qu'au service de la population/état civil.

Point supplémentaire: Création de deux postes de salarié(e)s à tâche manuelle dans la carrière "Laufbahn MC" du contrat collectif applicable au personnel salarié à tâche manuelle de la Ville de Grevenmacher pour le service régie.

Acceptée à l'unanimité.

1. ERMG – Organisation scolaire provisoire 2026/2027.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) donne la parole à Monsieur Romain ASSELBORN, directeur de l'École régionale de musique Grevenmacher, afin de présenter l'organisation scolaire provisoire 2026/2027.

En ce qui concerne le personnel, le directeur informe que l'École de musique dispose actuellement de 38 collaboratrices et collaborateurs engagés à titre permanent. Deux postes sont actuellement encore vacants. La recherche de personnel qualifié constitue toujours un grand défi.

À l'heure actuelle, 1 108 élèves sont inscrits. La possibilité de s'inscrire reste ouverte jusqu'au mois de septembre.

Par ailleurs, 164 élèves figurent actuellement sur des listes d'attente. Les cours de piano et de violon seraient particulièrement appréciés. Le directeur précise toutefois qu'il existe, en principe, des listes d'attente dans toutes les disciplines instrumentales.

Il explique que l'École de musique propose actuellement trois domaines : la musique, la danse et le théâtre, le domaine de la musique enregistrant le plus grand nombre d'inscriptions.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie Monsieur Romain ASSELBORN pour la présentation de l'organisation scolaire provisoire 2026/2027 ainsi que pour les informations détaillées fournies.

L'organisation scolaire provisoire 2026/2027 de l'ERMG est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

2. Désignation d'un représentant au COPIL (comité de pilotage) « Natura 2000 Guttländ Musel ».

Considérant que l'arrêté ministériel du 15 novembre 2021 portant nomination des membres du Comité de pilotage « Natura 2000 Guttländ Musel » vient à sa fin, le conseil communal est appelé à désigner un nouvel représentant au sein dudit comité.

Le collège échevinal propose de désigner l'échevin Monsieur Marc KRIER (déi gréng).

La désignation de l'échevin Marc KRIER (déi gréng) en tant que représentant au COPIL est approuvée par le conseil communal avec 8 voix pour et 3 voix contre (DP).

3. Titres de recettes 2025:

Acceptés à l'unanimité.

4. Hospice civil:

Les différents comptes de clôture pour l'année 2024 sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

5. Office social commun: Avis sur les délibérations de l'année 2026:

La conseillère Carine SAUER (CSV) donne tout d'abord un aperçu des activités de l'Office social commun. Actuellement, huit assistantes et assistants sociaux y sont employés et ont accompagné au total 746 ménages en 2025.

La plupart des personnes sollicitant une aide sont âgées de 18 à 64 ans, avec une concentration particulière chez les personnes âgées de 30 à 40 ans.

14 % des aides accordées sont de nature financière, notamment dans les domaines santé, alimentation et logement. Les 86 % restants des aides concernent principalement des questions administratives, sociales ou juridiques.

En outre, 28 demandes d'une adresse de référence pour un total de 42 personnes ont été introduites à Grevenmacher en 2025. L'épicerie sociale permet actuellement à 205 ménages, soit 411 personnes, d'y avoir accès.

Les assistantes et assistants sociaux organisent également diverses manifestations et actions pour les bénéficiaires, parmi lesquelles une action de Pâques, un pique-nique estival ainsi que le Noël solidaire. Elle remercie expressément l'Office social pour son engagement dévoué et précieux.

Ensuite, la conseillère Carine SAUER (CSV) aborde le MiKo (Miseler Kollektiv), qui constitue un lieu de rencontre pour tous les citoyens et citoyennes, où des activités peuvent être réalisées en commun. Elle adresse des remerciements particuliers à la responsable de projet du MiKo, Madame Annick FEIPEL, pour son grand engagement et son excellent travail. Elle s'occupe entre autres également de la « Givebox » installée dans la cour intérieure du MiKo.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) propose de faire davantage connaître l'offre du MiKo dans le bulletin communal.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) s'informe sur le futur emplacement de l'épicerie sociale. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que celle-ci sera transférée ultérieurement à Wasserbillig.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) reprend une idée déjà évoquée précédemment, à savoir la mise en place d'un local dans lequel les citoyens et citoyennes pourraient déposer des objets dont ils n'ont plus besoin, afin que ceux-ci puissent être mis à la disposition d'autres personnes.

La conseillère Carine SAUER (CSV) indique qu'une telle possibilité pourrait en principe également être proposée par le biais de la « Givebox » existante. Il serait par exemple envisageable d'apposer un panneau d'information correspondant sur la « Givebox ».

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique qu'un projet correspondant est prévu au niveau du SIGRE.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) souligne pour sa part l'engagement de Madame Annick FEIPEL. Le travail accompli est d'une valeur exceptionnelle. Elle regrette toutefois que le projet soit actuellement prévu pour une durée d'un an seulement. La commune doit impérativement examiner, conjointement avec l'Office social, comment garantir la poursuite de cette offre au-delà de cette période.

La conseillère Carine SAUER (CSV) explique à ce sujet que l'évolution future dépendra de la manière dont le projet et la demande évolueront.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) souligne finalement que la commune devrait continuer à soutenir le projet.

Accepté à l'unanimité.

6. Approbation de trois actes de vente et d'un acte de cession gratuite:

- a) Approbation d'un acte de vente portant sur un terrain sis au lieu-dit « Kuschegässel », contenant 9 centiares .

Le prix de vente est fixé à 67,50€.

Acceptée à l'unanimité.

- b) Approbation d'un acte de vente portant sur des parcelles sises au lieu-dit « op Flohr » (contenant 83 ares 66 centiares, terre labourable) « Gehaansflouer » (contenant 1 hectare 24 ares 80 centiares, pré) et « Seidebroch » (contenant 9 hectares 14 ares 66 centiares, terre labourable).

Le prix de vente total est fixé à 561.500€.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) s'enquiert de savoir si l'acquisition des terrains est prévue à des fins de compensation.

La bourgmestre Moniques HERMES (CSV) le confirme et ajoute que les terrains ont en outre un emplacement bien situé.

Acceptée à l'unanimité.

- c) Approbation d'un acte de vente portant sur un terrain (sentier) sis au lieu-dit Fossé des Tanneurs, contenant 61 centiares.

Le prix de vente est fixé à 457,50€.

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIEN du service d'urbanisme fournit des explications relatives au terrain en question.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) s'enquiert de la raison de l'acquisition du terrain concerné.

La bourgmestre Moniques HERMES (CSV) explique que l'acquisition d'aujourd'hui permettrait de garantir que le chemin concerné soit correctement entretenu et maintenu propre.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) se renseigne davantage sur des servitudes existantes sur le chemin situé plus en hauteur.

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIEN du service d'urbanisme précise que ledit chemin se situe dans une zone qui est définie, dans le plan d'aménagement général, comme un corridor destiné à des projets relatifs à la mobilité douce. Il s'agit en l'occurrence d'une servitude urbanistique.

Acceptée à l'unanimité.

- d) Approbation d'un acte de cession gratuite portant sur des terrains sis aux lieux-dits Fossé des Tanneurs (contenant 2 ares 61 centiares) et rue de Wecker (contenant 51 centiares).

À la question du conseiller Claude WAGNER (DP) de savoir qui sera à l'avenir responsable de l'entretien des espaces verts concernés, il est expliqué que cette tâche relève désormais de la compétence de la commune.

Acceptée à l'unanimité.

7. PAP Maison berbère: adoption.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) se réjouit du fait que ce projet avance enfin. Elle donne ensuite la parole à Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service d'urbanisme.

Le plan d'aménagement particulier (PAP) prévoit la constitution de trois lots privés, dont deux sont constructibles, ainsi que la création de huit unités de logement au maximum. Au moins 50 % de la surface construite brute sont destinés à des fins d'habitation.

Le lot 1 comprend l'immeuble sis au 48, rue de Trèves, qui doit être transformé en maison unifamiliale.

Sur le lot 2, la reconstruction de la Maison berbère est prévue en tant qu'extension du bâtiment sis au 46, rue de Trèves, comprenant un restaurant, un cabinet médical et un appartement ainsi que des carports doubles à la partie arrière.

En raison de la localisation et de l'envergure du projet, ni des mesures d'infrastructure particulières ni une cession au domaine public ne sont nécessaires. Le paiement de l'indemnité compensatoire prévue par la législation en vigueur n'est pas requis.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) s'enquiert du calendrier de mise en œuvre. Monsieur CRESPIN explique que celui-ci est actuellement difficile à évaluer. Après l'approbation du PAP par le conseil communal, celui-ci devra encore être soumis pour approbation au Ministère des Affaires intérieures. En outre, les anciennes pierres existantes devront être rénovées. La date concrète du début des travaux n'est donc pas encore fixée.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande si une construction en bois est prévue pour les carports. Monsieur CRESPIN explique qu'aucun matériau spécifique n'est prescrit dans la partie écrite du PAP. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer que les riverains du côté opposé bénéficient actuellement d'un environnement verdoyant et qu'il conviendrait d'éviter des constructions massives en béton. Monsieur CRESPIN précise que les carports seront construits légèrement plus hauts et qu'aucune autre prescription n'est prévue dans le PAP.

Le conseiller Metty SCHOLTES (LSAP) demande si un délai pour l'achèvement du projet a été fixé. Monsieur CRESPIN répond que ce n'est pas le cas.

Le projet d'aménagement partiel ainsi que la renonciation au paiement de l'indemnité compensatoire sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

8. Projet de lotissement : Adoption:

Le projet de division d'une parcelle en deux lots vise à l'adapter à la situation bâtie existante.

Lors de la vente de l'un des deux lots, deux emplacements de stationnement seront à justifier dans un rayon de 500 mètres ou, à défaut, la taxe compensatoire correspondante doit être acquittée.

À la demande du conseiller Claude WAGNER (DP), il est confirmé que les propriétaires ont été informés de cette obligation.

Acceptée à l'unanimité.

9. Rue de Trèves et „Schiltzenplatz“:

- a) Informations sur les workshops concernant le réaménagement du „Schiltzenplatz ».
- b) Réaménagement rue de Trèves – adaptation du plan d'exécution.

Le projet de réaménagement de la rue de Trèves a été adapté suite aux remarques formulées dans le cadre des workshops au sujet du réaménagement du « Schiltzenplatz ».

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) donne la parole à Monsieur Yves CHRISTEN du service technique:

Monsieur CHRISTEN explique que les workshops ont été organisés en collaboration avec le bureau d'ingénieurs et de conseil CO3. Lors du premier workshop, environ 30 personnes ont participé et ont discuté, au sein de trois groupes de travail, des points forts et des points faibles du « Schiltzenplatz », ainsi que de leurs souhaits concernant son aménagement.

Lors du deuxième workshop, organisé deux semaines plus tard, une vingtaine de personnes, réparties en deux groupes, ont élaboré des propositions d'aménagement concrètes sur la base d'un plan.

Les conseillers Tess BURTON (LSAP) et Patrick FRIEDEN (DP) présentent ensuite les résultats des différents groupes de travail respectifs. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie pour les explications.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique poursuit en expliquant qu'à la suite des workshops, le collège échevinal a examiné les propositions, la proposition du deuxième groupe de travail ayant notamment retenu son attention. Il a dès lors été pris contact avec le bureau d'ingénieurs Schroeder et Associés afin de prendre en considération ses réflexions dans le cadre du réaménagement prévu de la rue de Trèves. Une nouvelle procédure de soumission n'a pas été nécessaire pour le présent projet. Ensuite, Monsieur CHRISTEN présente le plan relatif à la future organisation de la circulation à travers la ville.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) s'enquiert de l'organisation future de la circulation cycliste à travers la ville et notamment des rues sur lesquelles les vélos circuleront dans le sens de la circulation motorisée ou dans le sens inverse.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) se félicite que le projet soit repris. Elle demande pourquoi les deux projets « rue de Trèves » et « Schiltzenplatz » n'ont pas été considérés dès le départ comme un ensemble, d'autant plus que tant le parti LSAP et le parti DP que le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) de la majorité, avaient déjà formulé des critiques à l'égard du projet initial « rue de Trèves ». Cela aurait également été critiqué par les citoyennes et citoyens dans le cadre des workshops.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) estime qu'au vu des nombreuses questions encore ouvertes, il serait opportun d'organiser une séance de travail du conseil communal. Elle se montre notamment préoccupée par la circulation prévue dans la rue de la Gare, qui entraînera une augmentation de la circulation automobile malgré la configuration déjà étroite des rues. Selon elle, cette solution n'est pas praticable.

Comme autre point de critique, elle mentionne l'accès prévu pour les véhicules de livraison à travers la zone piétonne par la Grand-Rue, ce qui implique que celle-ci devrait être traversée dans son intégralité. Elle explique en outre que le parti LSAP considère d'un œil critique le sens unique prévu dans la rue de Trèves, étant donné que cela ne ferait que déplacer la circulation. Selon le parti LSAP, la situation actuelle en matière de circulation dans la rue de Trèves fonctionne bien. Des améliorations seraient judicieuses, mais le flux de circulation existant ne devrait pas être fondamentalement modifié. La rue de Trèves

devrait continuer à être accessible dans les deux sens et la circulation ne devrait pas être déplacée vers d'autres rues. Une telle modification de la circulation aurait des répercussions sur l'ensemble de la circulation dans la ville. Pour cette raison, la conseillère Tess BURTON (LSAP) explique que le parti LSAP n'est pas favorable au plan présenté et qu'il aurait dès lors souhaité une séance de travail commune.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) souligne pour sa part que le trottoir longeant le bâtiment de la poste, au niveau des places de stationnement, devrait être aménagé de manière à permettre un accès sans difficulté avec une poussette. Il s'enquiert en outre de la prise en compte de la rampe d'accès au bâtiment de la poste dans la planification.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique à ce sujet que cela ne relève pas de la compétence de la commune.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) explique que le présent projet concernant la rue de Trèves montre une nouvelle fois clairement que le collège échevinal manque d'une planification cohérente et prospective. Il compare cette manière de procéder au proverbe selon lequel « on aurait attelé la charrue avant les bœufs ». Ce n'est malheureusement pas la première fois que cela se produit. À titre d'exemple, il cite la rue des Caves, où des modifications avaient déjà été apportées peu après l'achèvement des travaux.

L'aménagement de la rue de Trèves aurait été décidé alors que l'opposition avait déjà clairement et de manière constructive signalé en amont qu'il n'existait pas de concept d'ensemble. Certains membres de la majorité auraient également formulé des critiques en ce sens. Cela ressort clairement du procès-verbal de la séance du conseil communal du 24 octobre 2025. Les principaux points de critique soulevés à l'époque étaient notamment les suivants:

- l'absence d'intégration du « Schiltzenplatz »;
- l'absence d'un concept global de circulation;
- la largeur insuffisante de la rue;
- la disposition des places de stationnement;
- le passage des câbles dans les espaces verts;
- ainsi qu'une planification qui, de manière générale, n'était pas coordonnée.

Malgré ces objections, le projet a été adopté. Dans ce contexte, il se pose la question légitime de savoir qui n'était pas à l'aise avec la décision prise à l'époque et pourquoi il est fait désormais marche arrière et une série de modifications sont apportées.

En principe, il convient de saluer le fait que le concept d'ensemble soit désormais adapté.

Après que le projet s'est déjà trouvé en phase d'appel d'offres, des workshops ont été organisés en vue du réaménagement du « Schiltzenplatz », au cours desquels les citoyen·ne·s ont pu faire part de leurs idées et de leurs suggestions. Cela est en principe à saluer. Dans le même temps, cela montre toutefois également, à son avis, que tant l'opposition que la population ont fait preuve d'une plus grande vision à long terme que le collège échevinal.

Dans le cadre des workshops, la question de savoir pourquoi la rénovation de la rue de Trèves et le réaménagement du « Schiltzenplatz » n'avaient pas été planifiés dès le départ comme un projet commun a été soulevée par presque tous les participants. C'est précisément sur ce point que l'opposition avait déjà attiré l'attention à l'occasion du premier vote sur le projet.

L'organisation des workshops est en principe expressément à saluer. Le parti DP réclame déjà depuis des années que les commissions ne soient pas composées exclusivement de membres politiques, mais que des citoyen·ne·s ainsi que des experts de la localité soient également associés.

Selon lui, les workshops auraient montré qu'il existe un grand intérêt de la part de la population et que celle-ci dispose de nombreuses compétences. Il en découle une conséquence claire : si les objections de l'opposition avaient été prises en compte dès le départ, on aurait gagné du temps et un concept d'ensemble aurait déjà pu être élaboré avant le lancement de l'appel d'offres. Si le financement avait posé problème, il aurait en outre été possible de réaliser les travaux en plusieurs phases. Or, la commune se trouve désormais sous pression en termes de temps. L'appel d'offres est déjà terminé et le marché a été attribué, de sorte que seules des adaptations partielles peuvent encore être effectuées. Il convient certes de saluer le fait que des adaptations puissent encore être apportées, mais la vision d'ensemble fait toujours défaut:

- Comment la circulation sera-t-elle organisée à partir de la Place du Marché?
- Comment la circulation des véhicules de collecte des déchets et des véhicules de livraison sera-t-elle organisée au niveau du croisement de la rue Ste-Catherine avec la rue de Trèves?
- À quoi ressemblera le concept global en lien avec la Place de Marché?

Selon le parti DP, des informations essentielles continueraient à faire défaut. Le rapport de la commission de la circulation fait expressément état de préoccupations concernant différentes situations impliquant des poids lourds, sans qu'une solution concrète n'ait été proposée à ce jour.

Pour conclure, le conseiller Claude WAGNER (DP) explique que ce projet constitue un exemple du fait que le collège échevinal réagit trop tard, écoute trop peu, voire pas suffisamment en amont, et prend trop rapidement des décisions sans en mesurer suffisamment les conséquences. Si l'opposition avait été prise au sérieux dès le début, beaucoup de temps, d'énergie et probablement aussi de moyens financiers auraient pu, à son avis, être économisés à ce jour.

Le parti DP espère par ailleurs que les nombreuses bonnes idées formulées dans le cadre des workshops consacrés au « Schiltzenplatz » ne disparaîtront pas à nouveau dans un tiroir, mais seront effectivement mises en œuvre. Le terme « mises en œuvre » doit ici être compris expressément dans son double sens.

En ce qui concerne la circulation, le conseiller Claude WAGNER (DP) donne raison à la conseillère Tess BURTON (LSAP). Il ne saurait être prévu de faire passer à l'avenir l'ensemble de la circulation par la rue de la Gare.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique à ce sujet que ce problème pourrait être résolu facilement en inversant le sens de circulation dans la rue de la Gare et en dirigeant ainsi la circulation dans l'autre sens.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) se rallie pleinement aux remarques concernant la circulation dans la rue de la Gare.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) ajoute que la circulation prévue doit être intégrée dans un concept global, ce qui suppose une planification à long terme pour l'ensemble de la ville, notamment également en ce qui concerne la Place du Marché et le parking « Réngmauer ». Même si la mise en œuvre immédiate de toutes les mesures prévues n'est actuellement pas possible, il doit être clair dans quelle direction la ville souhaite évoluer à long terme. À son avis, une vision correspondante fait actuellement défaut.

Il estime que la problématique de la zone piétonne soulevée par la conseillère Tess BURTON (LSAP) est justifiée. Un concept d'ensemble global est déterminant. Même si toutes les mesures ne peuvent pas être mises en œuvre simultanément, un plan d'ensemble à long terme pour la gestion du trafic doit être disponible.

Pour conclure, le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) souligne que la situation dans le secteur de la boulangerie Schiltz doit être désamorcée en conséquence.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie pour les remarques et rejette la critique selon laquelle le collège échevinal agirait sans objectif clair ou ne tiendrait pas compte des arguments avancés. Elle souligne que les remarques et propositions de l'opposition ont été examinées de manière approfondie et que les deux projets seront désormais mis en œuvre conjointement. En principe, elle est ouverte à des adaptations, y compris à une modification de l'orientation du parking « Rénghmauer ». Les coûts qui en résulteraient seraient toutefois entièrement à la charge de la commune.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer que cette proposition a déjà été évoquée à plusieurs reprises. Pour pouvoir procéder à une appréciation fondée, il faudrait tout d'abord disposer d'estimations concrètes des coûts. Ce n'est que sur cette base qu'il pourrait être décidé si la mesure devait être mise en œuvre à ce stade. En cas de coûts disproportionnellement élevés, il pourrait, le cas échéant, être renoncé à sa mise en œuvre.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne qu'il s'agit désormais de faire avancer le projet rue de Trèves. Les idées et suggestions formulées dans le cadre des workshops ont été prises en compte et intégrées dans la poursuite de la planification.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) souligne que le collège échevinal doit prendre au sérieux les critiques formulées. Le projet initial de réaménagement de la rue de Trèves avait déjà été soumis au vote du conseil communal. Ce n'est qu'ensuite que les workshops concernant le « Schiltzenplatz » place ont été organisés, dont les résultats conduisent désormais à des adaptations du projet « rue de Trèves ». Sans l'organisation des workshops, le projet aurait donc été poursuivi sous la forme initialement présentée et soumise au vote.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) reconnaît qu'il convient de considérer comme positif le fait que le collège échevinal ait réexaminé le projet initial et ait recueilli d'autres suggestions dans le cadre de workshops. Elle estime toutefois que le moment choisi pour cette révision est problématique, étant donné qu'elle intervient assez tardivement dans le déroulement du projet. Elle se félicite que la Place du Marché ne soit désormais pas entièrement fermée à la circulation. Dans le même temps, elle doute qu'une réglementation en faveur d'un sens unique dans la rue de Trèves ait été expressément réclamée dans le cadre des workshops. Elle exprime en outre des doutes quant à sa faisabilité pratique. Le projet doit donc encore être examiné de manière approfondie et dans le détail et, dans sa forme actuelle, n'est pas encore suffisamment abouti pour permettre une décision définitive.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne qu'un refus d'approuver le projet à ce stade entraînerait une perte de temps considérable.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait observer qu'il manque toujours un concept d'ensemble global, qui revêt une grande importance pour la poursuite du développement du projet et notamment en ce qui concerne le développement futur du centre de Grevenmacher. Il souligne en outre que la Ville de Grevenmacher est soumise à une certaine pression en termes de temps en raison de l'appel d'offres déjà lancé. Ces préoccupations n'ont toutefois pas été exprimées pour la première fois dans le cadre de la discussion actuelle, mais ont été soulevées à plusieurs reprises depuis un certain temps déjà. Pour les raisons exposées, le conseiller Claude WAGNER (DP) déclare finalement que le parti DP n'approuvera pas non plus le projet sous sa forme actuelle.

L'adaptation du plan d'exécution relatif au réaménagement de la rue de Trèves est approuvée par le conseil communal avec 6 voix pour et 5 voix contre.

10. Avenant au règlement de la circulation.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) s'enquiert de la raison pour laquelle, à la sortie de la « Cité Aubière », au niveau de l'intersection avec la rue « An der Gewan », un panneau de signalisation « Cédez le passage » est prévu, étant donné que jusqu'à présent la priorité à droite y était applicable.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que cela est dû au trottoir traversant prévu à cet endroit. En présence d'un tel trottoir, la priorité doit être réglée en conséquence.

La conseillère Carine SAUER (CSV) s'assure d'avoir bien compris qu'il s'agit, dans le cas du trottoir traversant, d'un trottoir qui se prolonge visuellement ou d'un point de vue constructif à travers toute la chaussée. Cela est confirmé.

Accepté à l'unanimité

11. Confirmation de règlements temporaires de circulation.

Acceptée à l'unanimité.

12. Fixation du taux de l'impôt commercial et des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2027.

a) Impôt commercial:	280%
b) Impôt foncier:	
A) (exploitations agricoles)	400%
B1) (constructions commerciales)	550%
B2) (construction à usage mixte)	400%
B3) (construction à autre usage)	250%
B4) (maisons unifamiliales, maison de rapport)	250%
B5) (immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation)	400%
B6) (terrains à bâtir à des fins d'habitation)	600%

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) fait remarquer que les taux d'imposition ne sont pas relevés, mais maintenus à leur niveau actuel.

Acceptée à l'unanimité.

13. Règlement-taxi: Mise à disposition de la « Maacher Taass – Chrëstmoart & Kleeschen ».

Accepté à l'unanimité.

14. Subsidies:

a) Union commerciale et artisanale Grevenmacher:	25.000€.
Accepté à l'unanimité.	
b) « Ambulanz Wonsch »:	100€.
Accepté à l'unanimité	
c) Médecins sans frontières:	100€.
Accepté à l'unanimité.	

15. Centre culturel Machera: Rapport d'activités janvier à juillet 2026.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) donne la parole à Madame Désirée DALL'AGNOL, directrice du Machera, pour la présentation du rapport d'activités pour la période de janvier à juillet 2026.

Madame DALL'AGNOL présente le nouveau livret de programme ainsi que les activités du Centre culturel et souligne l'évolution positive des réseaux sociaux ainsi que l'identité visuelle (Corporate Identity) définie pour le Centre culturel.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) salue son travail ainsi que l'évolution positive du Centre culturel.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) salue les progrès réalisés, mais attire toutefois l'attention sur des problèmes techniques et infrastructurels qui subsistent, notamment au niveau du monte-charge et de la scène.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que des mesures correspondantes ont déjà été engagées et que les informations y relatives seront communiquées ultérieurement.

Le conseiller Marc URY (CSV) indique qu'une association locale lui a fait part de sa plainte, selon laquelle celle-ci n'aurait pas obtenu de locaux pour l'organisation de son marché d'artisanat en mars 2027. Il est important de ne pas oublier les associations locales lors de la planification des programmes.

Madame DALL'AGNOL explique alors que sa programmation est établie suffisamment à l'avance et que les associations doivent introduire leurs demandes en temps utile.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) fait remarquer que le Machera a désormais atteint une autre dimension et que les associations doivent à nouveau être sensibilisées à ce sujet.

Le conseiller Marc URY (CSV) fait remarquer qu'il ne serait toutefois pas inutile d'aider l'association concernée et d'examiner ensemble quelles possibilités pourraient éventuellement être envisagées.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) explique alors que, pour les manifestations qui ont lieu chaque année à peu près à la même période, il conviendrait, le cas échéant, d'en tenir compte lors de la planification du programme.

16. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe tout d'abord le conseil communal que, dans l'après-midi, dans le cadre de la fête scolaire, la « Fräizäitkoart » sera à nouveau remise aux élèves de la Ville de Grevenmacher. Cette remise sera effectuée par les membres du MaKaRo.

Elle informe également au sujet des activités de vacances, qui ont été organisées en collaboration avec la commission des sports et différentes associations locales et qui auront lieu durant la première semaine de septembre.

En outre, elle communique que l'autorisation de principe pour la création du cimetière forestier est désormais disponible.

En ce qui concerne la consultation des citoyens relative au développement du centre-ville, qui a débuté le 15 juin, elle explique que celle-ci a suscité un accueil très positif auprès de la population.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) informe que, pour l'année scolaire à venir, un cirque sera organisé dans le cadre des activités de vacances pour un total de 120 enfants.

Par ailleurs, elle informe au sujet d'un nouveau programme pour la réservation des salles appartenant à la commune. Elle propose que chaque parti politique ainsi que, le cas échéant, deux associations désignent chacun une personne qui pourrait tester le programme au moyen d'événements fictifs.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) informe pour sa part de la présence de la processionnaire du chêne à quatre endroits au total.

En outre, il communique qu'en septembre aura lieu le premier Repair Café. Celui-ci sera organisé conjointement avec le MiKo. La date exacte sera encore communiquée.

17. Questions au collège échevinal.

Le conseiller Marc URY (CSV):

- Il explique que sa première préoccupation concerne la gestion des canicules à l'école. Il salue la réactivité de la commune. Plusieurs communes auraient déjà présenté des plans sur la manière de procéder à l'avenir en cas de températures élevées. Il demande dès lors si le collège échevinal a mené des réflexions à ce sujet et prévoit des mesures correspondantes pour l'avenir.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que les concierges des écoles ont reçu pour consigne de commencer à travailler dès 6 heures du matin et d'aérer suffisamment les salles de classe. En outre, chaque enfant dispose d'une gourde et des distributeurs d'eau sont disponibles à l'école. Pendant la canicule, elle est restée en contact permanent avec le président de l'école, qui s'était prononcé contre une suspension des cours le matin. Quelques plaintes ont été reçues de la part de la Maison relais. Un plan correspondant sera élaboré pour l'année prochaine.

- Pour sa deuxième question, le conseiller Marc URY (CSV) revient sur le thème de la canicule et souligne qu'il faisait très chaud à de nombreux endroits. Dans le cadre d'un urbanisme moderne, une importance croissante est accordée à des espaces verts suffisants. Il demande s'il est prévu d'en tenir également compte de manière appropriée dans les futurs projets, comme par exemple dans le cadre du réaménagement du « Schiltzenplatz ».

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique qu'au niveau international, la « règle 3-30-300 » est de plus en plus appliquée. Selon cette règle, il devrait être possible de voir au moins trois arbres depuis son lieu de résidence, chaque quartier devrait disposer d'un couvert arboré d'au moins 30 % et un espace vert devrait être accessible dans un rayon de 300 mètres. Il explique ensuite les mesures concrètes qui ont déjà été prises. Ainsi, il a été vérifié, le long des pistes cyclables, où des arbres supplémentaires pourraient être plantés. Le sujet a également été abordé au sein de la commission de l'environnement. Il y a notamment été question d'éventuelles subventions pour la végétalisation des toitures et des façades ainsi que de mesures visant à réduire les surfaces fortement imperméabilisées ou entièrement aménagées dans les jardins privés. Les conduites souterraines constituent toutefois un défi, leur tracé réel ne correspondant parfois pas aux plans existants. Dans le secteur du bain en plein air également, des réflexions ont été menées concernant des mesures de végétalisation, comme la plantation d'arbres près de la pataugeoire, ce qui n'est toutefois pas facilement réalisable en raison des conduites qui passent à cet endroit. En outre, des distributeurs d'eau potable ont également été installés.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) aborde dans ce contexte en particulier la végétalisation de la Place du Marché. Il est clair que des mesures de végétalisation supplémentaires y sont nécessaires. En revanche, la mise en œuvre de telles mesures est plus difficile dans le secteur du Centre culturel Machera. Pour renforcer la végétalisation de la Place du Marché, il convient tout d'abord de tenir compte de son utilisation par les associations locales, qui y organisent régulièrement des fêtes et y installent à cet effet des tentes et d'autres infrastructures. Il conviendrait donc d'examiner, conjointement avec les associations, quelles mesures de végétalisation pourraient y être mises en œuvre. Par ailleurs, il conviendrait

également d'examiner, sur l'ensemble du territoire de Grevenmacher, à quels endroits des espaces verts ou des plantations supplémentaires pourraient être aménagés. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ajoute qu'elle charge donc, conjointement avec l'échevine Liane FELTEN (CSV), la commission de l'environnement d'élaborer un concept global de végétalisation pour Grevenmacher.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) se rallie à l'échevine Liane FELTEN (CSV) sur ce point et estime qu'un concept d'ensemble est notamment nécessaire compte tenu du grand nombre de manifestations organisées. Cela est également important pour la commission de l'environnement, afin que des lignes directrices claires soient définies et que l'on sache quelles mesures devraient être mises en œuvre à quels endroits. L'échevine Liane FELTEN (CSV) souligne qu'une telle planification ne peut être élaborée qu'en collaboration avec les associations. Pour conclure, le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) souligne une nouvelle fois l'importance de partir, là encore, d'une approche globale, notamment en ce qui concerne les différentes places de marché et la question de savoir quelles manifestations doivent se dérouler à quels endroits, afin que des règles claires et uniformes soient ensuite en place.

Le conseiller Claude WAGNER (DP)

- Il fait suite à la question du conseiller Marc URY (CSV) sur le thème de l'école et s'enquiert de l'état actuel de la planification du nouveau bâtiment scolaire. Dans le contexte de la fréquence croissante des canicules, il souhaite notamment savoir si une climatisation est prévue dans le nouveau bâtiment scolaire ou si une telle solution pourrait également être intégrée ultérieurement dans le bâtiment existant.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que cela doit tout d'abord être vérifié. À sa connaissance, une installation à recirculation d'air est prévue dans le bâtiment projeté.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) plaide pour que la possibilité d'installer une climatisation soit poursuivie.

- Ensuite, le conseiller Claude WAGNER (DP) fait référence au séminaire sur la résilience qui s'est tenu le 21 avril et s'enquiert dans quelle mesure la commune est déjà préparée en matière de résilience et si le collège échevinal a déjà mis en œuvre des mesures concrètes dans ce domaine.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'il faut tout d'abord élaborer un plan de résilience, ce qui nécessite un certain temps. Dans une première phase, Monsieur Jos SCHUMMER de la commune de Mertert a été invité au collège échevinal afin d'échanger sur les mesures qui y ont déjà été mises en œuvre et sur les possibilités qui existent pour la poursuite des démarches dans la propre commune.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP)

- Il s'enquiert de la cause de la fermeture du bain en plein air pendant deux jours. Il apprécie la parfaite transmission des informations à ce sujet. Il suppose qu'un défaut au niveau des pompes en était responsable, à sa connaissance, aucun problème comparable ne s'est produit dans une autre piscine de la région.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique que l'eau s'était réchauffée jusqu'à 32 degrés, ce qui avait entraîné l'arrêt automatique des pompes équipées d'un capteur. Malgré des mesures de refroidissement, la température n'avait pas pu être suffisamment abaissée. Il sera examiné quelles mesures pourront être prises à l'avenir.

- Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer que la fermeture de la pelouse du stade pendant deux mois porte considérablement préjudice aux clubs et les paralyse pratiquement. Il demande dès lors de rechercher une solution alternative et indique que

cette problématique concerne également d'autres clubs. La fermeture de la pelouse est notamment problématique pour le club d'athlétisme. Il demande en outre si d'autres communes ont déjà été consultées afin de savoir comment elles gèrent la situation lorsque le club d'athlétisme utilise les mêmes infrastructures que le club de football. À cet égard, il souligne que les saisons des deux clubs se déroulent différemment : alors que la saison de football se termine déjà fin mai, l'athlétisme se trouve en pleine saison pendant les mois d'été. Pendant les deux mois de fermeture, le club d'athlétisme ne peut donc non seulement pas effectuer d'entraînements sur la pelouse, mais également pas organiser de compétitions dans l'ensemble des disciplines.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique la nécessité de ces travaux d'entretien réguliers, mais indique que l'on se renseignera auprès d'autres communes sur leur manière de procéder.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) souligne l'importance du sport pour les enfants ainsi que les investissements considérables réalisés à cet effet. Le sport devrait être encouragé, mais une telle fermeture entraîne une restriction considérable pour les clubs. Il faudrait donc trouver une solution permettant de maintenir la pratique sportive.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'on demande à d'autres communes quelle est leur manière de procéder.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) ajoute qu'une solution a déjà été recherchée conjointement avec le club de football. Il avait alors été prévu que le club d'athlétisme puisse en principe se rabattre sur le terrain en gazon synthétique. Seules certaines disciplines seraient exclues, notamment l'entraînement au lancer du javelot et au lancer du disque, pour lesquelles le terrain en gazon synthétique n'est pas adapté.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP):

- Elle s'enquiert de l'état d'avancement de la mise en place de la canalisation et de l'évacuation des eaux usées, d'un aperçu des rues qui ne sont pas encore raccordées ainsi que du calendrier prévu pour la réalisation complète.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique qu'en principe, toutes les rues sont raccordées au réseau d'assainissement, mais que certains raccordements font encore défaut pour quelques maisons. À titre d'exemple, plusieurs maisons situées dans la rue Ste-Catherine ainsi que dans le secteur de la « Gehaansbaach » sont citées. Celles-ci devraient être raccordées au réseau d'assainissement principal dans le cadre du projet encore à réaliser concernant la rénovation de la « Rouderbaach ».

La conseillère Tess BURTON (LSAP):

- Elle annonce sa démission du conseil communal après 15 années et remercie toutes les personnes présentes pour la collaboration de longue durée.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) regrette cette décision et remercie la conseillère Tess BURTON (LSAP) pour sa collaboration toujours constructive tout au long de son mandat au sein du conseil communal et lui souhaite beaucoup de succès pour l'avenir.